



ID: 031-200023596-20251021-DPHM436\_25-DE



Toulouse, le 21 octobre 2025

## Décision prise par le Président de Réseau31

## n°DP436 - 2025

## Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical;

Vu l'arrêté n° A16-2025 portant abrogation de l'arrêté n° A20231211-66 et délégation de fonction à Monsieur Rémi RAMOND;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président du Réseau 31 ;

Considérant la nécessité de procéder à l'abonnement au site internet IDEALCO, pour les besoins de Réseau 31, visée à la nomenclature 67.07.A;

## décide

Article unique : de mener une procédure adaptée à hauteur de 2 800 euros HT maximum, en vue de procéder à l'abonnement au site internet IDEALCO pour les besoins de Réseau 31.

Rémi RAMOND

Pour le Président et par délégation, Le Vice-Président